

TRIP NORMAND
Association
121 rue Calmette
14120 MONDEVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

TRIP NORMAND

Association
121 rue Calmette
14120 MONDEVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association TRIP NORMAND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRIP NORMAND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables – Introduction » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC N°2022-06 relatif au changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Contest, le 24 avril 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO CAEN

Cédric BOUVIER

Signé par Cedric Bouvier
Le 24 avr. 2026

 **esignexpert.com** doc_40BL
tx_wZr6rP3K6Mn8

Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,30		0,33
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	8 000,00		8 000,00		8 000,00	
Autres immobilisations incorporelles	65 147,46	59 162,37	5 985,09		8 243,84	
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				31,89		35,39
Terrains	1 027 686,68	558 206,60	469 480,08		518 383,44	
Constructions	2 839 086,12	2 135 865,00	703 221,12		824 732,65	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	1 136 372,78	840 197,97	296 174,81		364 273,83	
Autres immobilisations corporelles	152 545,26	125 907,56	26 637,70		33 287,32	
Immob. corp. en cours, av. acptes	8 700,00		8 700,00			
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				7,61		7,30
Participations						
Créances rattachées à des particip.	15 366,02		15 366,02		15 366,02	
Autres titres immobilisés	343 432,10		343 432,10		343 432,10	
Prêts						
Autres immobilisations financières	167,69		167,69		167,69	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	5 596 504,11	3 719 339,50	1 877 164,61	39,80	2 115 886,89	43,02
Stocks et en-cours	882,44		882,44	0,02	298,08	0,01
Créances				12,17		11,81
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	31 495,82		31 495,82		22 563,93	
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes	356 665,54		356 665,54		365 828,32	
Autres créances	60 054,80		60 054,80		50 082,64	
Charges constatées d'avance	125 934,91		125 934,91		142 187,20	
Valeurs mobilières de placement	703 903,63		703 903,63	14,93	723 753,12	14,72
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 560 136,56		1 560 136,56	33,08	1 497 526,08	30,45
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 839 073,70		2 839 073,70	60,20	2 802 239,37	56,98
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	8 435 577,81	3 719 339,50	4 716 238,31	100	4 918 126,26	100

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		6,30		6,05
Fonds propres statutaires	297 347,73		297 347,73	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		40,30		36,17
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	1 900 679,78		1 778 695,43	
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	45 207,78	0,96	121 984,35	2,48
Situation nette (sous-total)	2 243 235,29	47,56	2 198 027,51	44,69
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	88 069,43	1,87	111 432,39	2,27
Provisions réglementées	230 812,50	4,89	244 137,33	4,96
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	2 562 117,22	54,33	2 553 597,23	51,92
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	327 465,25	6,94	468 889,25	9,53
Emprunts et dettes financières diverses	835,43	0,02	948,43	0,02
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 288 072,44	27,31	1 208 338,85	24,57
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	162 082,85	3,44	286 664,69	5,83
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	178 435,45	3,78	205 283,25	4,17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	51 637,91	1,09	92 628,51	1,88
Produits constatés d'avance	145 591,76	3,09	101 776,05	2,07
TOTAL DES DETTES (IV)	2 154 121,09	45,67	2 364 529,03	48,08
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	4 716 238,31	100	4 918 126,26	100

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	195 446,29	184 927,10	10 519,19	5,69
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	5 137,87	7 518,98	-2 381,11	-31,67
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	2 162 070,91	2 190 539,44	-28 468,53	-1,30
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	34 279,58	12 800,00	21 479,58	167,81
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		11 152,31	-11 152,31	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	279,17		279,17	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	20 259,73		20 259,73	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 417 473,55	2 406 937,83	10 535,72	0,44
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	3 098,34	5 624,69	-2 526,35	-44,92
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 137 782,54	1 162 593,46	-24 810,92	-2,13
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	37 919,32	35 685,54	2 233,78	6,26
Salaires	711 674,51	642 509,62	69 164,89	10,76
Cotisations sociales	242 287,29	217 324,87	24 962,42	11,49
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	262 951,53	261 750,27	1 201,26	0,46
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	836,33	7 406,00	-6 569,67	-88,71
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 396 549,86	2 332 894,45	63 655,41	2,73
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	20 923,69	74 043,38	-53 119,69	-71,74

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	27 922,42	32 082,40	-4 159,98	-12,97
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	27 922,42	32 082,40	-4 159,98	-12,97
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	7 531,16	8 995,55	-1 464,39	-16,28
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	7 531,16	8 995,55	-1 464,39	-16,28
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	20 391,26	23 086,85	-2 695,59	-11,68
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	41 314,95	97 130,23	-55 815,28	-57,46
Produits exceptionnels (V)	15 102,70	80 208,27	-65 105,57	-81,17
Charges exceptionnelles (VI)	1 777,87	21 243,15	-19 465,28	-91,63
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	13 324,83	58 965,12	-45 640,29	-77,40
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	9 432,00	34 111,00	-24 679,00	-72,35
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 460 498,67	2 519 228,50	-58 729,83	-2,33
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 415 290,89	2 397 244,15	18 046,74	0,75
EXCÉDENT OU DÉFICIT	45 207,78	121 984,35	-76 776,57	-62,94
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	73 120,34		73 120,34	
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	73 120,34		73 120,34	
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	73 120,34		73 120,34	
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	73 120,34		73 120,34	
TOTAL	45 207,78	121 984,35	-76 776,57	-62,94

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'association Trip Normand est une structure qui gère des activités de voyages, vacances et loisirs à destination des particuliers, des Comités Sociales et Economiques, des associations, des collectivités territoriales ou encore des entreprises.

L'association assure également la gestion du camping des peupliers à Merville Franceville dont elle est propriétaire.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

- accorder des « tarifs de faveur et avantages » aux anciens salariés, retraités de la société UNIMETAL NORMANDIE, S.M.N., S.M.N.D.N., S.M. NORMANDIE ainsi qu'à leurs ayant droits, pour accéder aux équipements sportifs, bateaux, camping et étang, ayant fait l'objet de l'apport ou toutes autres activités de loisirs, tourisme et de vacances, menées sur de nouveaux biens acquis suite à la vente de l'un des biens apportés ;
- poursuivre, organiser en commun et développer des activités de loisirs, tourisme et de vacances dans le cadre d'une gestion collective au profit des membres qui auront adhéré aux présents statuts à titre individuel ou à titre collectif (Associations, Amicales pour leurs adhérents, Comités sociaux et économiques (CSE) et structures équivalentes pour leurs ouvriers et ayants droits, personnes morales de droit public pour leur personnel et leurs ressortissants, entreprises privées ou groupements d'entreprises privées n'ayant pas de comité social et économique pour leur personnel) ;
- gérer une activité d'agence de voyages et d'événementiel ;
- gérer une activité de billetterie ;
- gérer tout équipement sportif, de loisirs, de tourisme et de vacances et notamment, l'activité de camping, la mise à disposition de bateaux à moteur et de bateaux à voile, la gestion d'un stand de tir et la mise à disposition d'armes de petit calibre dans ce cadre, sans que cela soit exhaustif ;
- initier et former ses membres sur son matériel ainsi que ses équipements nautiques et de loisirs ;
- apporter une aide à la gestion des personnes morales adhérentes ;
- la vente, permanente ou occasionnelle, de tous produits entrant dans le cadre de son objet, ou susceptible de contribuer à sa réalisation.

Les moyens mis en oeuvre sont :

- l'adhésion ou la signature de contrats avec les organismes ou associations de tourisme ;
- l'adhésion aux fédérations sportives ou de loisirs ;
- la mise en place de partenariats privilégiés dans le cadre associatif ou conventionnel

Autres informations :

TVA SUR MARGE :

L'association a une activité d'agence de voyages. A ce titre, elle comptabilise les ventes de voyages et les achats nécessaires pour ces voyages toutes taxes comprises. L'association applique la TVA sur marge pour cette activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 4 716 238,31 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 45 207,78 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/03/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Ces règlements ont été modifiés, en coordination avec le règlement ANC n°2022-06, par le règlement n°2023-03 relatif aux personnels morales de droit privé à but lucratif.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025.

Incidences de la comparabilité des exercices

- La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat figurait en produit exceptionnel sur l'exercice précédent pour un montant de 30 816.62 euros, elle est désormais comptabilisé en produit d'exploitation (subventions) pour un montant de 23 362.96 euros sur l'exercice 2025 ;
- Les avantages en nature figuraient en transferts de charges sur salaires sur l'exercice précédent. Ils sont désormais comptabilisés au crédit des comptes de charges de personnel pour 4 218.8.3 euros au titre de l'exercice 2025.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		10 à 50
Installations techniques		5 à 10
Matériels outillages et industriels		3 à 10
Installations générales, aména		10
Matériel de transport		4 à 5
Matériel de bureau		5 à 10
Matériel informatique		3
Mobilier		10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASS TRIP NORMAND.
- L'association ASS TRIP NORMAND est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires comptabilisées correspondent aux heures réalisées par les bénévoles dans les instances et pour la tenue des différentes activités (pétanque, tir, randonnée...). Ces heures représentent un total de 4 528 heures. Elles ont été valorisées au smic horaire chargé soit 73 120 € sur l'exercice 2025.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	73 147,46		
TOTAL	73 147,46		
Immobilisations corporelles			
Terrains	1 027 686,68		
Constructions sur sol propre	2 573 443,54		
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	265 642,58		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 137 560,98		9 886,07
Installations générales, agencements et aménagements divers	36 877,02		
Matériel de transport	12 806,33		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	108 619,29		6 643,92
Immobilisations corporelles en cours			8 700,00
TOTAL	5 162 636,42		25 229,99
Immobilisations financières			
Autres participations	15 366,02		
Autres titres immobilisés	343 432,10		
Prêts et autres immobilisations financières	167,69		
TOTAL	358 965,81		
TOTAL GENERAL	5 594 749,69		25 229,99

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			73 147,46	
TOTAL			73 147,46	
Immobilisations corporelles				
Terrains			1 027 686,68	
Constructions sur sol propre			2 573 443,54	
Constructions inst. générales, agencements			265 642,58	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		11 074,27	1 136 372,78	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			36 877,02	
Matériel de transport		10 973,00	1 833,33	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		1 428,00	113 835,21	
Immobilisations corporelles en cours			8 700,00	
TOTAL		23 475,27	5 164 391,14	
Immobilisations financières				
Autres participations			15 366,02	
Autres titres immobilisés			343 432,10	
Prêts et autres immobilisations financières			167,69	
TOTAL			358 965,81	
TOTAL GENERAL		23 475,27	5 596 504,41	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			56 903,62	2 258,75		59 162,37
TOTAL			56 903,62	2 258,75		59 162,37
Immobilisations corporelles						
Terrains			509 303,24	48 903,36		558 206,60
Constructions sur sol propre			1 841 524,02	104 111,53		1 945 635,55
Const. inst. gén., agencts			172 829,45	17 400,00		190 229,45
Inst. tech., mat. et out. industriels			773 287,15	77 417,52	10 506,70	840 197,97
Inst. générales, agencts divers			33 999,45	705,92		34 705,37
Matériel de transport			11 939,54	423,79	10 973,00	1 390,33
Matériel de bureau, informatique			79 076,33	12 163,53	1 428,00	89 811,86
TOTAL			3 421 959,18	261 125,65	22 907,70	3 660 177,13
TOTAL GENERAL			3 478 862,80	263 384,40	22 907,70	3 719 339,50

CRÉDITS-BAIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotation aux amort. théorique		Valeur nette
			de l'exercice	cumul exerc. ant.	
Inst. matériels et outillages	249 997,11		31 249,00	81 863,00	-113 112,00
TOTAL	249 997,11		31 249,00	81 863,00	-113 112,00

	Redevance payée		Redevance restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumul exerc. antérieurs	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	
Inst. matériels et outillages	47 004,16	128 486,12	26 663,67	79 901,01		2 499,97
TOTAL	47 004,16	128 486,12	26 663,67	79 901,01		2 499,97

ETAT DES STOCKS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Autres approvisionnements	298,08	3 411,54	2 827,18	882,44
TOTAL	298,08	3 411,54	2 827,18	882,44

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	15 366,02		15 366,02
Autres immobilisations financières	167,69		167,69
Actif circulant			
Autres créances clients	31 495,82	31 495,82	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38,68	38,68	
Impôts sur les bénéfices	26 152,00	26 152,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	28 501,08	28 501,08	
Débiteurs divers	5 363,04	5 363,04	
Charges constatées d'avance	125 934,91	125 934,91	
TOTAL	233 019,24	217 485,53	15 533,71

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	125 934,91
TOTAL	125 934,91

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	578,00
Autres créances	3 123,00
Disponibilités	10 142,08
TOTAL	13 843,08

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	297 347,73				297 347,73
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	1 778 695,43		121 984,35		1 900 679,78
Excédent ou déficit de l'exercice	121 984,35		45 870,78	121 984,35	45 870,78
Subventions d'investissement	111 432,39			23 362,96	88 069,43
Provisions réglementées	244 137,33		15 102,70	1 777,87	257 462,16
TOTAL	2 553 597,23		304 942,18	269 109,53	2 589 429,88

ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	244 137,33	1 777,87	15 102,70	230 812,50
TOTAL	244 137,33	1 777,87	15 102,70	230 812,50
TOTAL GÉNÉRAL	244 137,33	1 777,87	15 102,70	230 812,50
Dont dotations & reprises exceptionnelles		1 777,87	15 102,70	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	327 465,25	119 398,45	99 261,61	108 805,19
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	835,43	835,43		
Fournisseurs et comptes rattachés	162 082,85	162 082,85		
Personnel et comptes rattachés	54 525,37	54 525,37		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	104 942,59	104 942,59		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 495,55	7 495,55		
Autres impôts et taxes assimilées	11 471,94	11 471,94		
Autres dettes	51 637,91	51 637,91		
Produits constatés d'avance	145 591,76	145 591,76		
TOTAL	866 048,65	657 981,85	99 261,61	108 805,19
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	141 424,00			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	145 591,76
TOTAL	145 591,76

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes financières divers	835,43
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 414,04
Dettes fiscales et sociales	75 095,67
Autres dettes	51 637,91
TOTAL	167 983,05

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal				
Affectées à des biens non renouvelables				
Conseil général	60 000,00			60 000,00
Conseil départemental 2015	28 633,37			28 633,37
ANCV	66 309,95			66 309,95
ANCV 2015	55 981,87			55 981,87
Mondeville mairie	300 000,00			300 000,00
Agence de l'eau 2015	20 086,00			20 086,00
Département stand de tir	22 695,00			22 695,00
TOTAL	553 706,19			553 706,19
Quotes-parts virées au résultat				
Affectées à des biens non renouvelables				
Conseil général	-60 000,00			-60 000,00
Conseil départemental 2015	-11 857,64	-1 395,25		-13 252,89
ANCV	-66 203,83	-106,12		-66 309,95
ANCV 2015	-23 183,71	-2 727,88		-25 911,59
Mondeville mairie	-264 426,38	-16 616,40		-281 042,78
Agence de l'eau 2015	-8 844,54	-1 004,30		-9 848,84
Département stand de tir	-7 758,32	-1 513,01		-9 271,33
TOTAL	-442 274,42	-23 362,96		-465 637,38

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Une partie de ces engagements sont externalisés. Au 31/12/2025, le solde des indemnités retraite externalisé s'élève à 69 283.06 €.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 100 579,64 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation 3,60
- Table de mortalité INSEE 2024
- Taux de charges patr. de 40 %

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Autres engagements donnés						
Contrats de crédits-bails	106 535,00					106 535,00
TOTAL (1)	106 535,00					106 535,00
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
Engagements en matière de pensions	100 579,64					100 579,64
TOTAL	207 114,64					207 114,64

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Autres engagements reçus						
PGE 413 k€	95 713,31					95 713,31
Hypothèque immobilière conventionnelle	271 000,00					271 000,00
TOTAL	366 713,31					366 713,31

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires de certification des comptes : 3 650 euros.